

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

CHRISTIAN ECKERT SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET, AUPRES DU MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 26 septembre 2014 N° 036

Publication du rapport sur l'évolution des départs et des retours en France des contribuables et l'évolution du nombre de résidents fiscaux

Comme il s'y est engagé en application de l'article 29 de la troisième loi de finances rectificative pour 2012, le Gouvernement remet au Parlement aujourd'hui un rapport sur l'évolution des départs pour l'étranger et des retours en France des contribuables et sur l'évolution du nombre de résidents fiscaux.

L'analyse des déclarations d'impôt sur le revenu indique que le nombre de redevables ayant fait le choix de l'expatriation est de 34 524 en 2012, contre 35 077 en 2011, soit 0,1% des foyers contribuables. Parmi ceux-ci, une infime minorité, soit 307 contribuables, a déposé une déclaration d'exit tax faisant état d'une plus-value, cette imposition s'appliquant depuis mars 2011 et ayant été étendue pour 2012.

Le rapport dresse par ailleurs le bilan des départs et des retours des redevables de l'ISF qui ont eu lieu en 2012. Ce bilan confirme la stabilité du nombre de départs entre 2007 et 2012 (de l'ordre de 500 par an sur un périmètre comparable pour les redevables dont le patrimoine est supérieur à 1,3M€) et une baisse du patrimoine moyen concerné entre 2011 et 2012. Les retours de contribuables redevables de l'ISF, essentiellement en provenance du Royaume Uni, des Etats-Unis, de Belgique et de Suisse, concernent 103 redevables, chiffre comparable à 2011 (109).

Ces chiffres sont à rapprocher des données issues du ministère des affaires étrangères sur la population française vivant à l'étranger. Le nombre de personnes inscrites au registre mondial des Français établis hors de France a augmenté de 2% en 2013, soit une hausse comparable à celle de 2012 (1%) et bien inférieure à celle de 2011 (6%).

Plus de 2 millions de nos compatriotes vivent et travaillent à l'étranger ; la vitalité de cette communauté doit être regardée comme un atout pour notre pays, résultant de la qualité de la formation de ses ressortissants et contribuant à son rayonnement international.

Note : ce rapport exploite l'ensemble des données -de nature fiscale ou non fiscale- en tenant compte du fait que l'exploitation des données relatives à l'impôt sur le revenu et l'impôt de solidarité sur la fortune ne peut intervenir qu'avec un décalage de deux ans.

Contacts presse:

Cabinet de Michel SAPIN : 01 53 18 41 13 Cabinet de Christian ECKERT : 01 53 18 45 04

